

LES PRINCIPAUX MOTS LATINS ET EXPRESSIONS LATINES

UTILISÉS DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE



HABEAS CORPUS

Signification : "Que tu aies ton corps."

Usage : principe garantissant qu'une personne arrêtée a le droit d'être présentée rapidement devant un juge pour vérifier la légalité de son arrestation.

IN FLAGRANTE DELICTO

Signification : "En flagrant délit."

Usage : désigne le fait de surprendre quelqu'un en train de commettre une infraction.

ALIBI

Signification : "Ailleurs."

Usage : preuve qu'une personne se trouvait dans un autre lieu au moment où l'infraction a été commise.

NON BIS IN IDEM

Signification : "Pas deux fois pour la même chose."

Usage : principe selon lequel une personne ne peut pas être jugée deux fois pour les mêmes faits.

RES JUDICATA

Signification : "Chose jugée."

Usage : un litige déjà jugé et ayant force de chose jugée ne peut pas être rejugé.

AUDI ALTERAM PARTEM

Signification : "Écoute l'autre partie."

Usage : principe du droit à un procès équitable où chaque partie doit pouvoir être entendue.

DURA LEX, SED LEX

Signification : "La loi est dure, mais c'est la loi."

Usage : la loi doit être respectée, même si elle peut sembler sévère.

PACTA SUNT SERVANDA

Signification : "Les conventions doivent être respectées."

Usage : principe fondamental du droit des contrats : un contrat engage les parties à respecter leurs obligations.

SUB JUDICE

Signification : "Sous jugement."

Usage : désigne une affaire qui est encore en cours d'examen par un tribunal.

IN DUBIO PRO REO

Signification : "Dans le doute, en faveur de l'accusé."

Usage : principe selon lequel le doute profite toujours à l'accusé en cas d'incertitude sur sa culpabilité.

EX AEQUO ET BONO

Signification : "Selon l'équité et le bien."

Usage : permet de juger une affaire sur la base de principes d'équité, sans nécessairement appliquer strictement la loi.

DE FACTO ET DE JURE

Signification : "De fait et de droit."

Usage : différencie ce qui existe en pratique (de facto) de ce qui est reconnu légalement (de jure).

